Université de Paris

ARRETE N°2021 -
de création d'une commission de sélection des personnels du second degré candidats à l'affectation dans l'enseignement supérieur, année 2022

La présidente d'Université de Paris,

VU le Code de l'éducation :
VU la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités ;
VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
VU la circulaire n°2011-1016 du 29 juillet 2011 ;
VU le procès-verbal de délibération du sénat académique d'Université de Paris dans sa séance du 4 février 2020, portant avis favorable sur le cadre des missions des conseils académiques des facultés lorsqu'ils statuent en formation restreinte en matière de recrutement des enseignants du second degré ;
VU le procès-verbal de délibération du conseil académique restreint de la faculté portant avis favorable sur la composition des commissions de sélection mises en place au titre de la campagne 2021-2022 de recrutement des enseignants du second degré ;

ARRETE:

Article 1 : Une commission de sélection chargée, dans une 1ère séance d'examiner les candidatures, puis dans une 2ème séance d'auditionner les candidats et de classer les candidatures, selon leurs mérites, constituée pour se prononcer en qualité de jury souverain, est créé dans le cadre des opérations de recrutement à conduire sur l'emploi de second degré du poste GALAXIE n°0174 pour une prise de fonctions le 01/09/2022.

Article 2 : Sont nommés membres de la commission de sélection pour l'emploi désigné ci-dessus :

Madame BARON Christelle, IUT de Paris – Rives de Seine ;
Madame JARRY Anne, IUT de Paris – Rives de Seine ;
Monsieur SENSE Xavier, IUT de Paris – Rives de Seine ;
Madame KYRIACOPOULOU Panayota-Tita, IUT de Paris – Rives de Seine.

Article 3 : Les personnalités dont les noms suivent sont nommées respectivement président et vice-président du comité de sélection créé pour l'emploi désigné ci-dessus:

Monsieur MARTIN Sébastien, IUT de Paris – Rives de Seine ;
Monsieur MOUNGLA Hassine, IUT de Paris – Rives de Seine.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 4 novembre 2021.

Université de Paris
Pour la Présidente et par délégation
La Directrice générale déléguée
des ressources humaines et des organisations
Gabrielle Fadiga
Christine CLERICI